



Le 26 janvier 2026

États-Unis : une offensive sans précédent contre l'indépendance des avocats

Le Syndicat des avocats de France (SAF), signataire de la déclaration internationale publiée à l'occasion la Journée de l'avocat en Danger exprime sa profonde inquiétude face aux atteintes graves et répétées à l'indépendance de la profession d'avocat aux États-Unis, telles que documentées par la Coalition internationale dans son **rappor rendu public le 24 janvier 2026**.

Ce rapport met en évidence une stratégie systématique de pressions politiques et administratives visant des avocat·es, des cabinets, des procureur·es, des juges et des organisations professionnelles, en raison de leurs activités de défense, de leurs engagements ou des causes qu'ils et elles représentent.

En ciblant les professionnel·les du droit pour leurs engagements en matière de défense des migrant·es, des personnes poursuivies, des militant·es, des minorités ou des libertés publiques, les autorités américaines fragilisent l'ensemble du système judiciaire et portent atteinte aux fondements mêmes de la démocratie.

L'indépendance des avocat·es n'est pas un privilège corporatiste : elle est une condition essentielle du droit à un procès équitable, de l'accès effectif à la justice et de la protection des libertés fondamentales. Les Principes fondamentaux des Nations unies relatifs au rôle du barreau et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques imposent aux États de garantir que les avocat·es puissent exercer sans intimidation, harcèlement ni représailles, et sans être assimilé·es aux causes qu'ils et elles défendent.

Le SAF, aux côtés de plus de cinquante organisations et barreaux du monde entier, appelle solennellement les autorités des États-Unis à :

- Mettre immédiatement fin à toute mesure de représailles ou d'intimidation à l'encontre des avocat·es, magistrat·es et organisations professionnelles ;
- Garantir l'indépendance effective des juridictions, des parquets et des barreaux ;
- Respecter le secret professionnel et la liberté de la défense ;
- Se conformer pleinement à leurs obligations internationales en matière de droits humains.

Par ailleurs, le SAF remarque que cette campagne d'intimidation a commencé dès le début du mandat de Donald Trump par des pressions financières sur les cabinets d'avocat·es et, s'agissant des magistrats, par la fragilisation de leur carrière.

Le SAF salue enfin le courage des avocat·es qui ont quitté leurs cabinets en protestation lorsque ceux-ci ont cédé à de telles pressions et celui des nombreux procureurs qui ont remis leurs démissions, notamment dans les derniers jours dans le contexte des mouvements de résistance à l'ICE actifs dans le Minnesota.

Dans un contexte international marqué par la remise en cause croissante des contre-pouvoirs, le SAF rappelle que toucher aux avocat·es, c'est attaquer la justice elle-même. La solidarité internationale de la profession est indispensable pour défendre, partout, celles et ceux qui assurent la protection des droits et des libertés.

Cette mobilisation sera relayée en France lors des **11e Rencontres de la Journée de l'Avocat en Danger**, organisées par le SAF le **6 février 2025 à Montpellier**, consacrées au thème « *Être avocat sous l'ère trumpienne* », avec des échanges sur les pressions exercées contre les avocat·es, notamment aux États-Unis, et les atteintes à l'indépendance de la justice.